

Arrêté n°24 01 02 D
portant sur la désignation des membres et lieux d'implantation des bureaux de
vote des élections aux Conseils centraux

Le directeur de l'UTBM,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 et suivants, et D719-1 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 portant création de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard ;

Vu l'arrêté n°230209D portant sur la composition du Comité électoral ;

Vu l'arrêté n°231207D portant les élections partielles aux Conseils centraux de l'UTBM ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 15 décembre 2023 ;

Vu les statuts de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

Arrête

En vue du scrutin du 25 janvier 2024, la composition et lieux des bureaux de vote sur les trois sites est la suivante :

Article 1 – Composition et lieux des bureaux de vote

En salle P305 (bâtiment Pont) à Sevenans :

- Président : Jérôme Chausson
- Assesseur : Charlotte Bertrand
- Assesseur : Amira Han

En salle B 424 (bâtiment B) à Belfort :

- Président : Olivier Lamotte
- Assesseur : Audrey Laibe
- Assesseur : Amina Belalmi

En salle M302 (bâtiment M) à Montbéliard :

- Président : Morad Mahdjoub
- Assesseur : Anthony Baghdad
- Assesseur : Virginie Pretet

Article 2 – Exécution et affichage

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Fait à Sevenans, le 16 janvier 2024

Le directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

